

# Note de service

- Destinataires :** Gestionnaires et employés de l'HMR et de l'HSCO
- Expéditeurs :** Steeve Gauthier, DA hospitalisation en médecine et activité de médecine spécialisée, DMSP  
Stella Larochelle, VP HSCO, FIQ/SPS-ESTIM
- Date :** Le 1<sup>e</sup> avril 2025
- Objet :** Comité paritaire en santé et sécurité du travail – mission centre hospitalier de santé physique
- 

Bonjour,

Au cours des derniers mois, nous avons créé un comité paritaire en santé et sécurité du travail (CPSST) pour la mission des centres hospitaliers de santé physique dans la foulée de la refonte des CPSST en vertu de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail et du règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement. Au sein du CEMTL, il y a maintenant cinq CPSST pour représenter l'ensemble des missions de l'organisation.

Le CPSST en CH est composé de représentants patronaux et syndicaux, de conseillères en prévention de la DRH et de nos deux représentantes en santé et sécurité (RSS) du travail.

Le CPSST par mission a un rôle-conseil et un pouvoir de recommandation. Il supporte l'ensemble des activités en prévention du CEMTL en adressant les enjeux locaux. Nous avons le mandat de :

- Développer, coordonner et assurer le suivi d'un plan d'action annuel en prévention de la « mission » ;
- Faire l'étude des données disponibles relatives à la santé et la sécurité du travail afin d'en dégager des tendances et faire des recommandations d'actions à cet effet ;
- Recevoir et prendre en considération les recommandations des RSS ;
- Supporter les gestionnaires de la mission dans l'identification des situations dangereuses et la recherche de mesures correctives et préventives ;
- Faire connaître le comité ainsi que ses réalisations et promouvoir la prévention auprès du personnel de la « mission » ;
- Participer à la réalisation de différentes activités en prévention.



Nos premiers constats nous indiquent qu'il y a une sous-déclaration significative des événements accidentels et des situations dangereuses. Nous demandons à tous les gestionnaires de vérifier s'ils ont le bon formulaire en disponibilité dans leurs secteurs et de mettre les mauvais formulaires au recyclage.

Ci-dessous, le lien du formulaire DÉCLARATION, ENQUÊTE ET ANALYSE D'UN ÉVÉNEMENT ACCIDENTEL OU D'UNE SITUATION DANGEREUSE vers Intranet :

[https://intranetcemtl.cemtl.rtss.qc.ca/fileadmin/intranet/ressources-humaines/sante-securite-travail/Formulaires/Declaration\\_EAEA\\_version\\_imprimable.pdf](https://intranetcemtl.cemtl.rtss.qc.ca/fileadmin/intranet/ressources-humaines/sante-securite-travail/Formulaires/Declaration_EAEA_version_imprimable.pdf)

**Nous encourageons fortement l'ensemble des employés** à remplir un formulaire de déclaration lors d'événements accidentels, mais aussi à titre préventif lorsque vous êtes exposés à des situations dangereuses qu'importe la nature de la situation dangereuse et qu'elles soient en lien avec des risques professionnels ou psychosociaux.

En espérant qu'ensemble, nous pourrons faire une différence pour améliorer la santé et la sécurité de nos travailleurs à l'HMR et à l'HSCO!